

## TEMPORELLES 2011 29-30 Septembre 2011 – Rennes

### **Les politiques des temps de vie en Italie Rennes, 29-30 septembre 2011**

*Traduction du discours de Livia Turco,  
Députée Italienne à l'origine de la loi Turco sur les politiques temporelles (2000.)*

Les politiques des temps de vie en Italie naissent et se développent à la fin des années 1980 à partir des études sur la condition des femmes et sur les politiques de l'Etat-Providence promues par quelques grandes chercheuses comme Chiara Saraceno et Laura Balbo.

Ces études et recherches se sont rencontrées avec l'élaboration et l'initiative des femmes membres de syndicats, avec une partie du mouvement féministe et sous l'initiative des femmes de gauche. Ce sont les femmes qui ont saisi l'importance du temps comme « bien commun » et comme ressource individuelle extraordinaire. L'usage du temps comme exercice de souveraineté individuelle mais aussi comme construction sociale qui peut être signe avant-coureur d'inégalités et de diverses formes de subordination. A partir d'un temps de travail « tyran » par rapport aux autres temps de vie.

L'usage du temps est un indicateur précieux de la qualité du développement économique, de la vie sociale et de la démocratie. La nouvelle conscience de soi des femmes, la découverte de ce « je suis une femme » dont parle Alain Touraine, a été la découverte d'un nouveau temps intérieur dans lequel travail, soins, temps pour soi veulent se rencontrer, se mêler et être intensément vécus. Ce nouveau temps intérieur entraine et entre en conflit avec une organisation du temps social qui plutôt qu'unir, divise et oppose le temps de travail, par rapport au temps des soins et au temps pour soi. La femme italienne peut être représentée comme une « femme géante », une habile jongleuse qui s'invente continuellement de nouvelles stratégies pour faire front aux nécessaires tâches de la vie quotidienne.

Vingt autres années ont passé depuis le moment où nous avons commencé à projeter les politiques temporelles, et chercher un compromis entre travail et famille, mais les femmes italiennes continuent à devoir jongler. Elles continuent à avoir une surcharge de responsabilités. Les générations de celles qui ont élevé leurs enfants en s'engageant dans leur travail et profession, voient aujourd'hui retardée l'heure de

sortie du travail et doivent prendre en charge leurs propres parents, très souvent toutes seules et avec leurs propres ressources personnelles.

L'Etat-Providence italien continue d'être très insuffisant dans l'offre des services. Beaucoup de femmes en donnant naissance à un enfant laissent leur travail, les hommes continuent d'être peu impliqués dans la tâche de prise en charge et la famille.

Ainsi s'explique le faible taux d'activité féminine et le faible taux de natalité.

Les politiques de temps de vie, quand elles sont nées, se sont proposées de réduire cette surcharge d'efforts chez les femmes, de favoriser la conciliation entre travail et famille, de promouvoir un rythme du temps plus lent dans lequel on trouverait plus de temps pour la convivialité, les rapports humains, le don et la réflexion.

J'ai moi-même fait partie des protagonistes, avec la députée Elena Cordonì, ici présente.

C'était en 1986, j'étais Responsable Nationale des femmes du Parti Communiste italien, parti qui comme vous le savez n'existe plus aujourd'hui et constitue une branche du nouveau Parti Démocrate.

Nous avons lancé un projet « La Charte des Femmes » qui avait pour slogan « A partir des femmes, la force des femmes ». Nous avons organisé des milliers de rencontres avec les femmes italiennes, dans tous les coins d'Italie et de toute classe sociale. Nous avons eu la confirmation que le problème qui impliquait toutes les femmes – de l'ouvrière agricole à l'entrepreneuse – était celui du travail et de la possibilité de le concilier avec les autres temps de la vie.

En 1988, nous avons organisé un grand Forum « Le temps des femmes » dans lequel nous avons parlé de la nécessité d'une loi qui permette cette conciliation et qui rende possibles les politiques du cycle de vie, c'est-à-dire des formes de flexibilité tout au long de la vie qui permettent aux femmes et aux hommes de prendre des pauses, pour étudier, pour se dédier à leurs familles.

Une loi qui faciliterait la réorganisation des horaires des villes pour les rendre plus humaines et vivables.

Nous avons lancé une proposition de loi d'initiative populaire « Les femmes changent les temps ». Une loi pour rendre plus humaines les temps de travail, les horaires des villes, le rythme de la vie.

Cette proposition a suscité un fort débat dans le Pays. Elle fut critiquée et incomprise des mêmes partis de gauche mais aussi des syndicats, elle fut aussi fortement contrée par les entrepreneurs car considérée trop coûteuse. Elle eut cependant un fort consensus parmi les femmes et en quelques mois, nous avons pu la présenter au Parlement avec 300.000 signatures. Elle eut le soutien de femmes politiques faisant autorité comme l'actuelle Ministre du Travail Tina Anselmi et la Présidente de la Chambre des Députés, Nilde Iotti, qui sont aussi les Mères de la République italienne. La loi a suscité l'intérêt de quelques femmes maires comme Alfonsina Rinaldi, maire de Modène, qui pendant un temps fut la chef de file naturelle d'autres municipalités comme Venise, Terni, Sienne, Turin, Catagne.

La loi fut menée au Parlement en 1987 mais elle y resta 10 ans avant d'être prise en considération et approuvée.

Cela s'est produit avec le Gouvernement Prodi et grâce à Elena Cordini, rapporteur dans la Commission Travail de la Chambre des Députés, qui la proposa en tant que Ministre de la Solidarité Sociale.

La loi fut approuvée le 8 mars 2000, c'est la n°53. « Disposition pour le soutien de la maternité et de la paternité, pour le droit aux soins et à la formation, et pour la coordination des temps des villes. »

Cette loi institue le congé des parents, valorise le congé paternité, prévoit un congé jusqu'à deux ans, non payé, quand surviennent de graves motifs familiaux, le congé pour la formation et la formation continue. Elle pose une attention particulière aux parents d'enfants handicapés prévoyant aussi un congé payé jusqu'à deux ans pour les travailleurs, parents d'enfants gravement handicapés. Elle alloue des ressources pour encourager les entreprises à promouvoir des projets de flexibilité horaires respectueuse des soins et des familles.

Le chapitre VII de la loi concerne les temps des villes.

Celle-ci attribue aux Régions la tâche d'encourager les communes à adopter le Plan territorial des horaires, à travers une loi régionale qui contient des orientations et des ressources financières.

Dans l'élaboration du Plan territorial des horaires, on tient compte des effets sur le trafic, sur la pollution et sur les qualités de la vie citadine, des horaires d'ouverture au public des services publics et privés, des bureaux périphériques des administrations publiques, des activités commerciales.

Le maire élabore les lignes directrices du Plan, nomme un responsable à qui est assignée la compétence en matière de temps et d'horaires, présente le Plan en Conseil municipal pour son approbation et les lignes directrices du plan approuvées sont considérées comme un engagement pour l'administration municipale qui doit dès lors réajuster l'action des divers adjoints aux choix contenu dans celui-ci. On institue une table de Concertation entre Municipalités, d'autres institutions et les parties économiques et sociales.

Une importance particulière est donnée aux horaires de l'Administration publique comme l'indique l'article 26 de la loi « Horaires de l'Administration publique ».

Je souligne par ailleurs l'importance des Banques du Temps, nées spontanément dans quelques villes et que la loi encourage, promeut et soutient. Art. 27 « Banques des Temps ».

L'application de la loi, en référence aux temps des villes, a été plutôt décevante.

Il existe peu de lois régionales, à l'exception de la Lombardie, et peu de municipalités ont organisé les projets.

Les causes résident dans le changement de majorité au gouvernement, dans la perte de l'attention au thème de la part des femmes, dans les difficultés financières auxquelles sont confrontées les municipalités.

Il faut en outre enregistrer que pour ce qui concerne le thème de la condition du travail, de prise en charge entre les femmes et les hommes, et de la conciliation entre travail et famille, le débat politique est devenu plus conscient de sa centralité et dans tous les programmes gouvernementaux, on l'indique comme priorité.

Les faits concrets cependant, restent peu nombreux et nous avons dû nous engager pour que la loi en vigueur continue à être financée.

### Que signifie aujourd'hui promouvoir les politiques des temps de vie ?

Il est inévitable de nous mesurer aux nouveautés de la société actuelle.

- Le travail est en train de devenir une ressource rare. Pour travailler, les personnes sont disponibles à des rythmes de vie fatigants. On travaille de nuit, le samedi, le dimanche. Le temps de travail a accentué sa « tyrannie » sur les autres temps de vie. C'est un tyran encore plus impitoyable par rapport au passé.
- Nous sommes en train de devenir une société en permanence active et ceci tire de ses gonds l'organisation des temps sociaux et rend difficile la connexion entre les temps de travail et les horaires des services, des magasins, des écoles.
- Nous sommes en train de devenir une société plus « mobile ». Savoir se déplacer, bouger d'une ville à une autre, d'un pays à un autre, offre des opportunités importantes de travail ou d'ascension professionnelle mais comporte aussi des efforts importants.
- Les styles de vie de la personne requièrent plus de liberté dans l'usage du temps. Les intérêts autres que le travail et la famille augmentent et les personnes veulent de plus en plus choisir leurs temps et pouvoir les mêler entre eux.
- La société en permanence active appauvrit beaucoup les relations humaines, augmente la solitude et la fragilité sociale. Mais il existe également un besoin grandissant de liens communautaires, de compagnie, de solidarité.

Les politiques des temps de vie dans les sociétés d'aujourd'hui devraient porter sur les objectifs suivants :

- Amplifier les opportunités d'étude, de services, de culture, de temps libre.
- Construire une société ouverte et des villes qui soient friables tout au long de la journée, des mois et de l'année ; une société en permanence active a besoin d'une société qui offre une gamme ample d'opportunités, qui soit ouverte et solidaire.
- Permettre à chacun de construire un « cocktail personnalisé » des temps de travail et de vie.
- Promouvoir l'aide mutuelle, les liens sociaux, le changement de temps, comme le suggère la belle expérience italienne des « Banques du temps ». Ce n'est pas un hasard si c'est l'aspect des politiques temporelles qui s'est développé majoritairement dans mon pays.

Pour conclure, je pense qu'une nouvelle saison des politiques temporelles devraient avoir comme slogan « pour une vie qui dure toute la vie ».